



*Ville de Pontivy*

## **Commission action culturelle et vie associative**

### **Compte-rendu de la réunion du mercredi 20 mars 2013**

CI-2013-002

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Christophe MARCHAND, adjoint au maire  
Mme Laëtitia LE DOARÉ, conseillère municipale  
Mme Elisabeth PÉDRONO, conseillère municipale  
M. François-Denis MOUHAOU, conseiller municipal

#### **ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ**

M. Claude LE BARON, conseiller municipal

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

Mme Adeline GONNARD, directrice des services éducation-animation  
Mme Odile MAGOUROU, responsable du service culture, vie associative

#### **PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

- **Festival de Musiques – Programmation 2013**
- **Convention avec l'association *L'art dans les chapelles***
- **Attribution de subventions à diverses associations**
- **Participation aux frais de séjours organisés dans les villes jumelles**

#### **DOCUMENT ANNEXÉ**

Convention avec l'association *L'art dans les chapelles*

§

#### **I – BILAN DU FESTIVAL JEUNE PUBLIC *GAMINERIES***

La 7<sup>ème</sup> édition du festival jeune public Gamineries s'est déroulée du 18 février au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Quelques chiffres : Une participation record au spectacle *Le Prince des Motordu* présenté le mercredi 27 février auquel 766 spectateurs ont assisté.

Nombre total de spectacles présentés		14
Nombre total de représentations		26
Répartition	Représentations Scolaires	8
	Représentations Tout public	18
Nombre de spectacles complets		9
Nombre total d'entrées		4583

Le public vient essentiellement de Pontivy et des alentours. Au cours de la 2<sup>ème</sup> semaine du festival de nombreux centres de loisirs ont été accueillis notamment Pontivy, Noyal-Pontivy, Locminé, St Gérard, Croixanvec, Gueltas, St Gonnery, Mur de Bretagne, Pluméliau, Le Sourn, St Barthélémy, St Thuriau, St Fiacre, Languidic, le centre social de Lanester, le centre culturel de Pleugriffet, la circonscription d'action sociale de Pontivy mais aussi des établissements spécialisés : le centre pour handicapés de Kersioul Bréhan, l'EPHAD de Pontivy, l'hôpital de jour de Pontivy, le Sessad du Blavet, le centre pour handicapés de Crédin.

Une nouveauté cette année : la présentation d'un spectacle de danse contemporaine et marionnette, le mercredi 20 février *Pour de faux* au Conservatoire de musique et de danse.

## II – PROJETS EN COURS :

### Exposition du FRAC Bretagne à l'église St Joseph :

Le 16 janvier, le Maire accompagné de Christophe Marchand, Adeline Gonnard et Odile Magourou s'est rendu à Rennes visiter les nouveaux locaux du Frac Bretagne.

A cette occasion, la directrice du Frac Bretagne, Catherine Elkar a présenté *Ulysses, l'autre mer*, un itinéraire d'art contemporain en Bretagne, un projet à l'initiative du Frac Bretagne pour célébrer les 30 ans d'existence des Fonds régionaux d'art contemporain.

Conçu comme un voyage, depuis le Frac Bretagne, en son nouveau bâtiment de Rennes, jusqu'aux îles de Batz, Ouessant, Sein et Houat, en passant par de nombreux sites de la péninsule, *Ulysses, l'autre mer* est un événement à plusieurs dimensions. Chaque lieu partenaire offre une facette, une évocation contemporaine de la figure d'Ulysse.

Dans ce cadre 2 artistes seront présentés dans l'église St-Joseph : **Abraham Poincheval** dans le chœur et **Sarkis** dans la nef centrale. Un jeune artiste et un artiste plus confirmé et internationalement connu (qui fait aussi partie de la collection du Frac Bretagne). Tous les deux vivent en France.

L'œuvre d'Abraham Poincheval est une « sculpture » en acier galvanisé qui lui a servi de véhicule et d'habitat sommaire lors d'un projet mené dans les Alpes notamment. L'œuvre sera accompagnée d'un certain nombre de documents renseignant le principe de cet habitacle singulier. L'ensemble appartient à l'artiste qui vit à Marseille.

Quant à l'œuvre de Sarkis, elle fait partie de la collection du Musée des Beaux-Arts de Nantes. Il s'agit d'un bateau de 7 m de long qui va occuper la nef de l'église.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le dimanche 7 juillet à 12 h. Toujours dans le cadre de ce projet, le Frac Bretagne conçoit et édite un guide de 120 pages, présentant l'ensemble de la manifestation, qui sera distribué gratuitement aux visiteurs et disponible dans chaque lieu partenaire de l'opération. A ce titre, une double page sera consacrée à l'église Saint Joseph et à l'exposition. Le guide sera distribué dès le mois de mai.

**Sarkis** : D'origine turque, Sarkis s'installe à Paris en 1964. Depuis lors, il raconte des histoires personnelles, des histoires épiques, philosophiques, parfois énigmatiques, dans des installations où il associe des objets hétéroclites investis d'une forte charge symbolique, parfois anonymes, trouvés ou bien réalisés par lui-même, autant d'éléments qui composent le butin prélevé par le Capitaine Sarkis, double de l'artiste. ce surnom qu'il se donne ainsi que le terme « kriegsschatz » (en allemand « trésor de guerre ») deviennent dans les années 1980 des thèmes omniprésents de son travail qui se construit sous la forme d'une mythologie personnelle associant le cinéma, la musique, l'histoire de l'art avec des éléments autobiographiques.

**Abraham Poincheval** : est né en 1972 et vit et travaille à Marseille. Cet artiste au nom de héros de fiction romanesque conçoit l'art comme un terrain d'aventures seul ou à plusieurs.

### **Kan ar Bobl :**

Le Kan ar Bobl qui fêtera cette année son 40<sup>ème</sup> anniversaire, aura lieu les 20 et 21 avril au Palais des congrès. La création de ce concours de chant et de musique revient à Polig Montjarret et vit le jour dans le cadre du festival de cornemuses de Lorient. La 1<sup>ère</sup> édition eu lieu en avril 1973. En 1997, le Kan ar Bobl quitte Lorient pour s'installer à Pontivy où il s'est imposé depuis, comme un rendez-vous majeur de la culture bretonne. De grands noms de la musique bretonne se sont ainsi révélés : Yann-Fanch Kemener, Annie Ebrel, Denez Prigent, Ar Re Yaouank, Nolwenn Korbel, Karma, Nolùen Le Buhé, Marthe Vassalo et bien d'autres.

La finale du Kan ar Bobl est organisée par 3 associations pontivyennes : Damp d'ar skol Radio Bro Gwened et la Kerlenn Pondi.

### **May fest :**

L'association West Country Dancers donne rendez-vous aux amateurs de country les 4 et 5 mai au Palais des congrès. Il s'agit de la 6<sup>ème</sup> édition. Cette manifestation, dédiée à l'ouest américain, proposera un grand nombre d'animations et de concerts avec comme « tête d'affiche » Jason Boland et son groupe The Stragglers.

### **Gouël Breizh / Fête de la Bretagne :**

A l'occasion de la 5<sup>ème</sup> édition de la Gouël Breizh / Fête de la Bretagne à Pontivy, une série d'animations seront présentées, du 18 au 26 mai, sous l'égide de l'association

Echanges Culturels qui fédère plus de 35 associations (concerts, fest-noz, stages de danse, puces des couturières...). Thème des animations ***Regard croisé : Breizh – Euskadi***. La Fête s'articulera autour de l'accordéon chromatique.

### **Exposition au Château des Rohan :**

Patrice Jégat, Président de l'association Philatélique du Pays des Rohan et M. Gilles Blayo, Président des Amis de Pontivy, souhaitent présenter au Château en 2014, une exposition ayant pour thème : ***Pontivy-Napoléonville : histoire d'une ville de garnisons***. Cette exposition retracera :

- 140 ans d'Histoire militaire à Pontivy
- La création de Napoléonville (période de 1804)
- Garnisons et Hôpitaux militaires (période de 1914 à 1918)
- Occupation allemande et libération de Pontivy (période de 1939 à 1944)

La commission propose de répondre favorablement à leur proposition et de mettre les galeries du château à leur disposition en octobre 2014.



# L'art dans les chapelles

////////////////////////////////////

6 quai Plessis – 56300 Pontivy  
02 97 27 97 31  
accueil@artchapelles.com  
www.artchapelles.com

## **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PONTIVY REPRESENTEE PAR M. HENRI LE DORZE, MAIRE, ET L'ASSOCIATION L'ART DANS LES CHAPELLES REPRESENTEE PAR M. BERNARD DELHAYE, PRESIDENT.**

### **L'ASSOCIATION L'ART DANS LES CHAPELLES :**

- assure la direction artistique de la manifestation ;
- fournit à la commune de Pontivy une exposition pour la chapelle Sainte-Tréphine et une pour la chapelle Notre-Dame de la Houssaye, propriétés de la commune, avec autorisation de l'affectataire ;
- s'engage à intégrer les chapelles Sainte-Tréphine et Notre-Dame de La Houssaye aux circuits du festival et à en assurer la promotion ;
- assure la formation du personnel mis à disposition par la commune ;
- assure la promotion collective de l'ensemble de la manifestation (communication, relations publiques, relations presse) ;
- assure le transport des œuvres, leur installation, leur mise en lumière et leur enlèvement, ainsi que l'accueil de l'artiste invité ;
- procède à la mise en place de la signalisation routière avec l'aide des services techniques de la commune ;
- souscrit une assurance, en plus de l'assurance de responsabilité civile générale de la commune, pour couvrir la responsabilité de la commune et de *L'art dans les chapelles* à raison des objets qui leur sont confiés ;
- peut être amenée à accompagner des groupes ou des individuels en visite ou pour des ateliers dans les deux chapelles en dehors des horaires d'ouverture du festival pendant la période de mise à disposition.

### **LA COMMUNE DE PONTIVY :**

- met les chapelles à la disposition de l'association du 1<sup>er</sup> avril au 6 octobre 2013, avec autorisation du recteur affectataire, sollicitée par l'association. La restauration, l'équipement et l'aménagement des lieux se font conformément aux articles 2 et 4 de la Charte de *L'art dans les chapelles* et en concertation avec l'association ;
- autorise *L'art dans les chapelles*, en dehors de cette période de mise à disposition et dans le cadre de ses activités de médiation, à accompagner des groupes ou des individuels en visite ou pour des ateliers dans les deux chapelles ;
- s'engage à ouvrir au public les chapelles Sainte-Tréphine et Notre-Dame de La Houssaye du 5 juillet au 31 août 2013 ainsi que les trois premiers week-ends de septembre soit les 1<sup>er</sup>, 7, 8 et, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les 14 et 15 septembre 2013 ; L'entrée est gratuite.
- aura, à la date du 1<sup>er</sup> avril, libéré les chapelles du mobilier présent dans la nef et procédé au nettoyage du lieu ;
- accepte la garde des expositions et assure la sécurité des objets qui lui sont confiés ;
- affecte du personnel pour assurer le gardiennage de l'exposition et l'accueil des visiteurs de 14h à 19h du 5 juillet au 31 août 2013, du mercredi au lundi inclus, ainsi que le 14 juillet et le 15 août et les samedis et dimanches des trois premiers week-ends de septembre. Ce personnel assiste obligatoirement aux journées de formation qui auront lieu cette année les 3 et 4 juillet de 9h à 18h. Il est exceptionnellement présent, de 10h à 13h et de 14h à 19h, dans la chapelle dont il a la charge lors du week-end d'inauguration samedi 6 et dimanche 7 juillet ;
- doit informer l'association du choix du personnel au plus tard au 1<sup>er</sup> juin ;
- garantit l'ouverture des chapelles et leur gardiennage aux horaires indiqués ci-dessus. Si, en cas de force majeure, une des chapelles restait exceptionnellement fermée, la commune s'engage à prévenir *L'art dans les chapelles* afin que les visiteurs puissent en être informés ;
- met, en cas de nécessité, et à la demande de l'association, son personnel technique à disposition, fournit et paie l'électricité ;
- confie un jeu de clés des deux chapelles à l'association ;
- renonce en cas de sinistre à exercer tout recours contre *L'art dans les chapelles* et les artistes.
- s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile à l'égard des tiers et notamment des visiteurs accueillis dans le cadre de la manifestation ainsi que contre les vols : la commune s'engage en termes de sécurité à se mettre en conformité avec les règles de sécurité préconisées ou exigées par l'assureur (cf. article 7 de la charte).



# L'art dans les chapelles

////////////////////////////////////

6 quai Plessis – 56300 Pontivy  
02 97 27 97 31  
accueil@artchapelles.com  
www.artchapelles.com

## **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :**

Ces prestations sont fournies moyennant une cotisation annuelle de 320 € plus une part variable de 0,153 € par habitant pour la première chapelle et de 0,115 € pour la seconde.

La contribution forfaitaire de la commune au titre de l'assurance et de l'équipement est de 220 € pour le premier lieu d'exposition et de 140 € pour le second.

La commune de Pontivy paie la somme de **4 662,48 €** à l'association *L'art dans les chapelles*.

La présente convention prend effet à dater de la signature et expire au 1<sup>er</sup> novembre.

Elle est reconduite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties un mois avant l'échéance fixée comme sus-indiqué.

La résiliation devra être effectuée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à Pontivy, le 22 janvier 2013  
Bernard Delhaye,  
Président de *L'art dans les chapelles*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Lu et approuvé,  
Henri Le Dorze, Maire de Pontivy



# L'art dans les chapelles

////////////////////////////////////

6 quai Plessis – 56300 Pontivy  
02 97 27 97 31  
accueil@artchapelles.com  
www.artchapelles.com

## **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PONTIVY REPRESENTEE PAR M. HENRI LE DORZE, MAIRE, ET L'ASSOCIATION L'ART DANS LES CHAPELLES REPRESENTEE PAR M. BERNARD DELHAYE, PRESIDENT.**

### **L'ASSOCIATION L'ART DANS LES CHAPELLES :**

- assure la direction artistique de la manifestation ;
- s'engage à intégrer la chapelle Saint-Mériadec aux circuits du festival et à en assurer la promotion ;
- assure la formation du personnel mis à disposition par la commune ;
- assure la promotion collective de l'ensemble de la manifestation (communication, relations publiques, relations presse) ;
- procède à la mise en place de la signalisation routière avec l'aide des services techniques de la commune ;
- peut être amenée à accompagner des groupes ou des individuels en visite ou pour des ateliers dans la chapelle Saint-mériadec en dehors des horaires d'ouverture de la manifestation pendant la période de mise à disposition.

### **LA COMMUNE DE PONTIVY :**

- met la chapelle à la disposition de l'association du 1<sup>er</sup> avril au 6 octobre 2013, avec autorisation du recteur affectataire, sollicitée par l'association. La restauration, l'équipement et l'aménagement des lieux se font conformément aux articles 2 et 4 de la Charte de *L'art dans les chapelles* et en concertation avec l'association ;
- autorise *L'art dans les chapelles*, en dehors de cette période de mise à disposition et dans le cadre de ses activités de médiation, à accompagner des groupes ou des individuels en visite ou pour des ateliers dans la chapelle ;
- s'engage à accueillir le public à la chapelle Saint-Mériadec du 5 juillet au 31 août 2013 ainsi que les trois premiers week-ends de septembre soit les 1<sup>er</sup>, 7, 8 et, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les 14 et 15 septembre 2013 ; L'entrée est gratuite.
- aura, à la date du 1<sup>er</sup> avril, procédé au nettoyage du lieu ;
- affecte du personnel pour assurer le gardiennage de la chapelle et l'accueil des visiteurs de 14h à 19h du 5 juillet au 31 août 2013, du mercredi au lundi inclus, ainsi que le 14 juillet et le 15 août et les samedis et dimanches des trois premiers week-ends de septembre. Ce personnel assiste obligatoirement aux journées de formation qui auront lieu cette année les 3 et 4 juillet de 9h à 18h. Il est exceptionnellement présent, de 10h à 13h et de 14h à 19h, dans la chapelle dont il a la charge lors du week-end d'inauguration samedi 6 et dimanche 7 juillet ;
- doit informer l'association du choix du personnel au plus tard au 1<sup>er</sup> juin ;
- garantit l'ouverture de la chapelle et son gardiennage aux horaires indiqués ci-dessus. Si, en cas de force majeure, la chapelle restait exceptionnellement fermée, la commune s'engage à prévenir *L'art dans les chapelles* afin que les visiteurs puissent en être informés dans les meilleurs délais ;
- met, en cas de nécessité, et à la demande de l'association, son personnel technique à disposition, fournit et paie l'électricité ;
- confie un jeu de clés de la chapelle à l'association ;
- renonce en cas de sinistre à exercer tout recours contre *L'art dans les chapelles*.
- s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile à l'égard des tiers et notamment des visiteurs accueillis dans le cadre de la manifestation ainsi que contre les vols : la commune s'engage en termes de sécurité à se mettre en conformité avec les règles de sécurité préconisées ou exigées par l'assureur (cf. article 7 de la charte).



# L'art dans les chapelles

////////////////////////////////////

6 quai Plessis – 56300 Pontivy  
02 97 27 97 31  
accueil@artchapelles.com  
www.artchapelles.com

## **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :**

Ces prestations sont fournies moyennant une part variable de 0,115 € par habitant.

La commune de Pontivy paie la somme de **1 708.90 €** à l'association *L'art dans les chapelles*.

La présente convention prend effet à dater de la signature et expire au 1<sup>er</sup> novembre.

Elle est reconduite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties un mois avant l'échéance fixée comme sus-indiqué.

La résiliation devra être effectuée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à Pontivy, le 22 janvier 2013

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Bernard Delhaye,  
Président de *L'art dans les chapelles*

Lu et approuvé,  
Henri Le Dorze, Maire de Pontivy